

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Agréé par la Commission Communautaire Française




RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Place des Barricades, 1 à 1000 Bruxelles – Tél. : 02/504.90.10

e-mail : info@sapham.be – Banque : BE12 2100 1627 0992

N° d'entreprise : 0451-682 775

Partenaire d'  inclusion

Avec le soutien de  SOLVAY

POUVOIR ORGANISATEUR: SAPHAM ASBL

Président du Conseil d'Administration :	Pascal LEGROS
Chargées de la gestion journalière :	Pascale CARRIER (Directrice) Marie-Claire CASTERMANS (Directrice Adjointe)
Numéro d'entreprise	0451 682 775
Siège social :	1 Place des Barricades à 1000 Bruxelles
Tél :	02/504.90.10
E-Mail :	sapham.asbl@gmail.com

DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le SAPHAM est un service d'accompagnement agréé par la Commission Communautaire Française et créé par l'association de parents Inclusion (section de Bruxelles).

Le SAPHAM est une asbl sans appartenance politique, philosophique ou religieuse, consacrée à l'inclusion des enfants et adultes présentant une déficience intellectuelle ou un retard de développement.

Le Service répond aux demandes d'accompagnement faites par la personne elle-même, sa famille ou son représentant légal. Les demandes sont reçues en cours de grossesse, à la naissance de l'enfant ou à tout autre moment de la vie de la personne, sur simple appel téléphonique suite auquel un contact sera établi avec la responsable d'équipe concernée (équipe enfants ou équipe adultes) et un rendez-vous sera proposé.

Le Service d'accompagnement

- analyse en équipe pluridisciplinaire la demande de la personne ou de sa famille et propose un projet d'accompagnement individualisé pour y répondre au mieux;
- signe avec la personne ou sa famille une convention d'accompagnement qui reprend le projet et toutes ses modalités;
- poursuit les objectifs fixés avec la personne et/ou sa famille dans le respect de la déontologie, de la vie privée du bénéficiaire et de la protection légale de ses données personnelles ;
- encourage l'inscription au Service PHARE ;
- donne toute l'information utile concernant le handicap, les services, les institutions, ... pour permettre à la personne ou à sa famille de mener elle-même les démarches en vue de réaliser son projet de vie
- associe activement la personne ou sa famille à ses interventions et l'informe de toutes les démarches entreprises en vue de la réalisation des objectifs fixés dans la convention.

La personne et/ou sa famille

- participe aux réunions de concertation ;
- prévient le SAPHAM en cas d'annulation d'un rendez-vous ;
- informe le SAPHAM des modifications de sa situation qui peuvent influencer le travail pluridisciplinaire d'accompagnement ;
- acquitte le montant des factures d'accompagnement, d'accueil et d'activités
- avertit l'accompagnateur s'il souhaite interrompre le suivi;
- respecte le personnel et le matériel du SAPHAM
- en cas de non-respect de ces dispositions, le SAPHAM se réserve le droit de mettre fin à l'accompagnement et de réclamer l'éventuel remboursement des dégâts

Une première rencontre permet de déterminer les besoins de la personne pour l'année en cours. Les objectifs sont repris dans une convention annuelle signée par les deux parties. Dans cette convention sera aussi détaillé le projet d'accompagnement individualisé qui explique par quels moyens le SAPHAM essaiera de rencontrer les objectifs fixés. Le projet sera évalué chaque année et une nouvelle convention signée en cas de poursuite de l'accompagnement.

Selon l'exigence légale, la personne contribue aux frais de l'accompagnement et des activités auxquelles elle participe. Elle verse à cet effet une contribution financière forfaitaire de 7,50€ par mois (ou 45 € par période de 6 mois ou 90 € par an, répartis sur deux factures semestrielles de 45 €), quel que soit le type d'accompagnement et indépendamment de la fréquence des rendez-vous. En cas de difficulté financière avérée, un forfait moins élevé peut être proposé et indiqué dans la convention. Les activités (loisirs, stages, Répit, Zimzigo, Récré...) sont facturées séparément. Des factures mensuelles, trimestrielles ou semestrielle sont adressées à la personne concernée et payables sur le compte BE12 2100 1627 0992. En cas de non-paiement, et après avoir contacté la personne ou sa famille, le service se réserve le droit de mettre fin à l'accompagnement ou aux activités proposées.

Une permanence téléphonique est assurée le matin, du lundi au vendredi (ou par un répondeur). Le service est accessible les jours ouvrables uniquement sur rendez-vous.

Le SAPHAM se compose de deux équipes pluridisciplinaires : l'équipe Enfants et l'équipe Adultes. Celles-ci s'appliquent à répondre aux besoins et aux demandes de la personne et de sa famille, de manière individualisée et diversifiée. Elles veillent aussi à la bonne circulation des informations et favorisent la collaboration active avec l'ensemble des intervenants.

PARTICIPATION

Les personnes accompagnées et leur famille sont invitées lors de l'évaluation annuelle du projet individuel d'accompagnement (ou à tout autre moment s'ils le désirent) à faire part de leurs souhaits et remarques quant aux activités proposées par le SAPHAM et aux interventions menées par le service.

RESPECT DU SECRET PROFESSIONNEL ET DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Le SAPHAM respecte les règles du secret professionnel et la législation en vigueur sur la protection des données personnelles.

Pour la bonne réalisation de son travail, l'accompagnateur partage les informations nécessaires à son activité avec son équipe (au sein du SAPHAM).

Dans le cas où le partage d'informations s'avère nécessaire avec des personnes extérieures au SAPHAM, il se fait dans le respect des conditions suivantes :

- obtenir l'accord de la personne concernée ou de son tuteur;
- partager uniquement les informations strictement nécessaires ou utiles.

LES MODALITÉS D'INTRODUCTION DES RÉCLAMATIONS ET LEUR MODE DE TRAITEMENT

Si la personne n'est pas satisfaite des interventions ou des activités proposés, elle en parlera en premier lieu aux accompagnateurs qui la suivent. Si aucun accord n'est trouvé, la personne s'adressera au coordinateur de l'équipe, qui en discutera avec la directrice.

En cas de litige persistant, toute réclamation sera faite par écrit et adressée au Président du Conseil d'administration de l'ASBL.

La personne peut également introduire cette réclamation auprès du Service PHARE ou de l'inspection du SPFB.

LES COORDONNÉES DE L'ADMINISTRATION

Commission Communautaire Française (COCOF)

Service PHARE

Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles

Tél. : 02/800 80 00.

Service Inspection du SPFB (service public francophone bruxellois): ☎02 800 83 50 ou courriel inspection@spfb.brussels

ASSURANCES

Une assurance en responsabilité civile est conseillée à tout participant pour l'accès à l'une de nos activités (accueil et loisirs).

Le SAPHAM a souscrit à une assurance « Accidents corporels et de responsabilité» (n° de contrat 500.072.787). Les personnes sont couvertes, sous certaines conditions, pendant la durée de leur présence dans les locaux ou pendant les activités du SAPHAM.

LA GESTION DE L'ARGENT DU BÉNÉFICIAIRE

Les membres du personnel ne peuvent gérer ou conserver l'argent ou les biens de la personne handicapée sauf dans des cas particuliers et en accord avec l'administrateur de biens. Chaque dépense sera justifiée par un document (reçu, ticket de caisse, facture, etc...).

LA PRISE ET L'UTILISATION DE PHOTOS

La Commission de la protection de la vie privée recommande de requérir un consentement écrit pour la prise et l'utilisation de photos.

Cette rubrique est à compléter sur la convention annuelle et peut être modifiée officiellement par le bénéficiaire ou sa famille, à tout moment.

L'ÉQUIPE ENFANTS (enfants et adolescents)

Coordination : Maud CHARLIER, psychologue

L'équipe Enfants propose un accompagnement pour les enfants et les adolescents dès l'annonce du diagnostic ou dès la naissance et jusqu'à la fin de leur scolarité.

Notre équipe mobile propose une aide individualisée à domicile et dans les différents lieux de vie de l'enfant (domicile, crèche, école,...), sur base des demandes et des besoins de la famille.

Nous soutenons l'enfant dans les différentes étapes de son développement.

Nous rencontrons les parents, leur apportons une écoute et les accompagnons dans leur cheminement et leurs démarches. Nous collaborons avec les divers intervenants (médecins, paramédicaux, enseignants, ...).

A l'école ou à la crèche, nous favorisons les liens entre la famille et les équipes éducatives et en proposant un espace de concertation et de réflexion. Nous veillons à la cohérence du projet en collaboration avec toutes les personnes impliquées et proposons les adaptations pédagogiques nécessaires à l'enfant.

Un soutien spécifique peut être proposé aux enfants qui sont en inclusion scolaire. L'accompagnement global se complète alors avec un suivi scolaire adapté aux besoins tant de l'enfant que de l'enseignant.

Nous aidons la famille à trouver des activités extra-scolaires adaptées à son enfant si elle le souhaite.

Nos activités supplémentaires :

Le SAPHAM organise également des activités pour enfants à besoins spécifiques. Ces activités sont variables en fonction des demandes et visent le développement et l'épanouissement des enfants selon leur âge et leurs besoins.

Un dossier contenant les informations utiles à une bonne prise en charge de leur enfant sera rempli avec les parents.

Sauf décision médicale, tout enfant est vacciné selon les modalités déterminées par l'ONE dans le cadre du schéma élaboré par la Communauté française.

La halte-accueil : La Récré

La Récré est une halte-accueil autorisée par l'ONE pour l'accueil de 8 enfants. L'accès à La Récré est soumis au Règlement d'Ordre Intérieur spécifique exigé par l'ONE (en annexe, le cas échéant) et réservé aux enfants accompagnés par le SAPHAM ou un autre service d'accompagnement (dans ce cas, la convention d'accompagnement avec le SAPHAM précisera les objectifs respectifs de chaque service d'accompagnement).

Le SAPHAM accorde une place essentielle à l'organisation de journées d'accueil adaptées et de qualité pour des enfants de 0 à 6 ans. La Récré permet à l'enfant d'expérimenter une séparation en douceur et permet aux parents de se consacrer un peu de répit et de temps.

La Récré peut accueillir les enfants un ou plusieurs jours par semaine, entre 8h00 et 18h00, selon l'horaire défini dans la convention d'accueil signée avec les parents. Tous les enfants sont attendus avant 10h00, sauf situation particulière discutée préalablement avec l'accompagnant. La première visite de la Récré est organisée sur rendez-vous afin de ne pas perturber les activités en cours.

Une participation financière de 5€ par journée d'accueil est demandée. Elle est facturée tous les 3 mois et payable sur le compte de l'asbl, sauf accord particulier fixé dans la convention.

En cas de non-respect des dispositions prévues dans le ROI de La Récré, le SAPHAM se réserve le droit de mettre fin à l'accueil de l'enfant.

Les loisirs pour enfants: le Petit Pont

Des activités individuelles ou collectives sont organisées avec un objectif de stimulation de l'enfant. Nous favorisons ainsi la transition vers une prise en charge satisfaisante par une école ou un service d'accueil de jour.

Le Petit Pont propose également des semaines de stage durant les congés scolaires. Le stage est l'occasion de vivre des moments collectifs enrichissants pour les enfants.

L'horaire et le prix varient en fonction des activités proposées et sont communiqués avant l'inscription. Les enfants sous convention d'accompagnement avec le SAPHAM bénéficient d'un tarif préférentiel aux stages.

L'EQUIPE ADULTES

Coordination : Valentine BAUCHAU, infirmière

L'équipe Adultes propose un accompagnement dans diverses démarches pour les jeunes à partir de 16 ans et pour les adultes, en vue de favoriser leur inclusion dans la société.

Notre équipe mobile aide ainsi la personne dans ses démarches administratives et l'incite à veiller à sa prise en charge médicale. Elle lui apporte un soutien psychologique. Elle recherche avec elle des activités pour conserver ou développer ses liens sociaux. .

Nous construisons avec le bénéficiaire un projet de vie satisfaisant et, de manière générale, nous l'accompagnons dans la mise en œuvre de ce projet personnel. Nous l'aidons, s'il le souhaite, dans la recherche d'un travail ou de toute forme d'insertion professionnelle, d'activités citoyennes ou d'activités de loisir. Nous accordons une importance particulière au choix de son lieu de vie.

Nos activités supplémentaires :

Le Répit

Ces ateliers hebdomadaires proposent des activités adaptées de loisirs aux personnes reconnues "de grande dépendance" par le service Phare. Chacun peut y participer à la vie en petit groupe et évoluer dans ce domaine. Les activités peuvent être individuelles ou collectives, selon les besoins du participant. Les familles ont ainsi l'occasion de se consacrer un peu de temps.

Nous veillons à favoriser la transition vers une prise en charge satisfaisante pour la personne dans une institution si la famille le souhaite. Nous travaillons en réseau avec d'autres services bruxellois offrant du répit ou des courts-séjours, afin d'offrir à la personne de grande dépendance un éventail varié de solutions d'accueil ponctuelles, récurrentes ou durables, selon ses besoins ou le souhait de ses proches.

Nos ateliers se déroulent du lundi au jeudi entre 9h30 et 16h, et peuvent être fréquentés un ou deux jours par semaine. Le tarif d'accueil est de 10€ par journée, facturés mensuellement et payables sur le compte de l'asbl. Les ateliers Répit sont réservés aux personnes sous convention d'accompagnement avec le SAPHAM (ou avec un autre service d'accompagnement: dans ce cas la convention précisera les objectifs respectifs de chaque service).

Le SELOHAM : organisation de loisirs pour adolescents et adultes :

Le SELOHAM organise des **activités** variées et diversifiées ainsi que des **journées** d'excursion de manière à répondre aux envies de publics différents.

Plusieurs **week-ends** et un **séjour** sont proposés pendant l'année. On y privilégie avant tout le plaisir et la détente, le changement de cadre et une occasion d'étendre son réseau de relations.

L'horaire et les prix varient en fonction des activités proposées.

Les ateliers Zimzigo du mercredi sont destinés, en priorité, aux personnes ne bénéficiant d'aucune activité et visent à leur permettre d'être en relation avec d'autres.

Ces ateliers de loisirs et de lien social se déroulent de 9h30 à 16h. Le tarif d'accueil est de 10€ par journée.

Conditions générales – Les week-ends et séjours

Notre objectif

Offrir des loisirs de qualité adaptés aux participants. Par loisirs, nous entendons plaisir, détente, changement de cadre, possibilité de faire des activités selon ses goûts et d'étendre son réseau de relations.

Le groupe

Le groupe se compose de 6 personnes adultes minimum. Les encadrants sont des professionnels et des bénévoles.

Nos moyens

Des activités sont organisées et adaptées en fonction des participants, du lieu de séjour.

Voici quelques exemples d'activités proposées : visites culturelles, promenades, piscine, sport, jeux de société, cuisine, chants, soirées dansantes,.... Nous essayons que les personnes participent pleinement y compris dans l'aide à apporter aux tâches quotidiennes.

Procédure pour participer à un séjour

a) Une rencontre préalable avec la personne et son représentant est organisée avec le SAPHAM afin de faire connaissance et de compléter le dossier.

b) Conditions d'admission :

- ◆ Compléter le dossier de vie reprenant ses habitudes, l'autonomie, ses loisirs, ... ;
- ◆ Faire remplir le dossier médical par son médecin ;
- ◆ Signer l'autorisation de sortie du territoire, si nécessaire ;
- ◆ Fournir la copie des documents officiels attendus (par exemple, la carte identité) ;
- ◆ Donner un numéro de téléphone de contact pour répondre aux urgences éventuelles.

c) Avant la première participation à un week-end ou un séjour, une activité plus brève peut être proposée afin d'évaluer la pertinence du projet de voyage pour la personne.

Conditions d'inscription

Si vous désirez participer à un week-end ou à un séjour, il vous faut remplir une demande d'inscription et la renvoyer (par courrier ou par mail) au SAPHAM. L'accès aux week-ends et séjours est réservé aux personnes qui sont sous convention avec le SAPHAM.

Lorsque vous recevez le courrier de confirmation reprenant les informations plus détaillées, vous devez payer le montant attendu. L'inscription sera prise en compte à partir de la réception du paiement.

Pour le séjour, un acompte de 50% sera demandé à l'inscription et le solde 1 mois avant la date du départ.

Pour les week-ends, la totalité du montant vous est demandée lors de l'inscription.

A emporter

- a Les médicaments sont remis en main propre au responsable de séjour ou à l'infirmière qui accompagne au moment du départ avec la posologie écrite, un pilulier et une réserve de médicaments.
- b Toutes les affaires doivent être marquées au nom de la personne et la valise doit contenir une liste des choses emmenées.
- c Nous insistons sur l'importance de respecter la liste des affaires et vêtements demandés. Si, malgré nos recommandations, nous sommes contraints de faire un achat, vous devrez effectuer son remboursement dès le retour de séjour.

Le SAPHAM décline toute responsabilité en cas d'objets personnels volés, perdus ou abîmés. Tout autre objet apporté par la personne devra être soumis à l'accord du service.

Conditions de remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué sans un certificat médical justifiant le désistement à l'activité.

Pour le séjour :

En cas d'annulation justifiée par un certificat médical moins de 15 jours avant la date du départ, il sera retenu 50% du prix du séjour.

Pour le week-end :

En cas d'annulation justifiée par un certificat médical moins de 15 jours avant la date du départ, il vous sera retenu 50€.

Conditions générales – Répit

Conditions d'admission

- ◆ Etre inscrit sur la liste de grande dépendance du service PHARE
- ◆ Etre âgé au minimum de 18 ans, sans limitation d'âge supérieure
- ◆ Etre en règle pour les documents suivants : dossier médical complété par le médecin, assurance familiale, fiche de renseignements complétée, photocopie de la carte d'identité et d'un titre de transport

Période d'essai :

Lors de l'admission d'une personne, une période d'adaptation aux activités est fixée. Au terme de celle-ci, une rencontre avec la personne et ses représentants est organisée pour définir si le projet lui convient.

Modalités d'accueil

Journée d'accueil

La personne est accueillie une journée ou deux par semaine.

Le jour de la semaine proposé lors de l'inscription peut être modifié par la suite en fonction des besoins des personnes et de l'organisation des activités.

Informations pratiques

Les ateliers débutent à 9h30 et se terminent à 16h00.

Cet horaire de base peut être modifié exceptionnellement lors de l'organisation d'activités particulières ou d'excursions.

La participation financière légale de 10 euros par jour d'atelier est facturée chaque mois.

Affaires personnelles à apporter

- ◆ collations saines du matin et de l'après-midi ;
- ◆ le repas de midi et les boissons ;
- ◆ le titre de transport ;
- ◆ la médication prescrite par le médecin ;
- ◆ une tenue de rechange nominative ainsi que des langes si nécessaire ;
- ◆ les affaires de sport ou les affaires de piscine en cas d'activité sportive ;
- ◆ le carnet de communication ;
- ◆ Tout autre objet apporté par la personne devra être soumis à l'accord du service.

Le SAPHAM décline toute responsabilité en cas d'objets volés, perdus ou abîmés.

Modalités d'absence

La personne ou son représentant s'engage à :

- ◆ prévenir le plus rapidement possible en cas d'absence
- ◆ prévenir des dates de vacances prévues
- ◆ fournir un certificat médical en cas de maladie, d'hospitalisation, etc.

Toute absence prévenue moins de 24h à l'avance et non couverte par un certificat médical sera facturée au tarif habituel.

Engagements du SAPHAM

Le SAPHAM s'engage à :

- ◆ assurer des activités de loisirs et de bien-être adaptées aux besoins de chacun
- ◆ maintenir des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de bien-être,
- ◆ appeler un service de soins d'urgence si nécessaire et informer le responsable en cas d'accident, de maladie ou de crise majeure et ce, dans les plus brefs délais.
- ◆ respecter le caractère confidentiel de tous les renseignements obtenus.
- ◆ organiser une réunion annuelle pour faire le point sur les besoins et l'évolution

de la personne.

Engagement des représentants

Les représentants de la personne s'engagent à :

- ◆ régler les facturations mensuelles ;
- ◆ respecter les horaires et l'organisation des activités, ainsi qu'une grande régularité dans les présences ;
- ◆ transmettre par le carnet de communication toute information importante ;
- ◆ prévenir de toute modification de l'état de santé, du comportement, du cadre de vie et des traitements médicaux de la personne ;
- ◆ venir rechercher la personne en cas d'accident ou de maladie ou de toute situation justifiant un retour à domicile ;

Nous recommandons vivement la souscription à une assurance en Responsabilité Civile familiale et à une assurance individuelle.

Les règles de vie

Afin de faciliter la cohésion du groupe, nous insistons sur les points suivants :

- ◆ se présenter avec une hygiène et une tenue vestimentaire adaptée ;
- ◆ respect de la vie privée de chacun ;
- ◆ respect des autres participants ;
- ◆ respect du matériel des ateliers ;
- ◆ respect des règles de sécurité ;
- ◆ il est interdit de consommer de l'alcool et du tabac lors des activités.

Motifs pouvant entraîner une rupture du contrat d'accueil :

Le SAPHAM se réserve le droit de résilier la convention :

- ◆ suite à un absentéisme trop important ;
- ◆ en cas de non-respect répété des règles de vie ;
- ◆ en cas de comportements répétés mettant à mal le bon déroulement des activités, la sécurité et l'intégrité des autres ou de tout autre motif grave ;
- ◆ si le bénéficiaire ne répond plus aux critères administratifs d'accessibilité tels que fixés par la COCOF (service PHARE).

Conditions générales – Zimzigo

Conditions d'admission

- ◆ Etre âgé au minimum de 18 ans, sans limitation d'âge supérieure
- ◆ Etre en règle pour les documents suivants : dossier médical complété par le médecin, assurance familiale, fiche de renseignements complétée, photocopie de la carte d'identité et d'un titre de transport

Modalités d'accueil

La journée d'accueil (le mercredi) débute à 9h30 et se termine à 16h00.

Cet horaire de base peut être modifié exceptionnellement lors de l'organisation d'activités particulières ou d'excursions.

La participation financière légale de 10 euros par jour est facturée chaque mois.

Affaires personnelles à apporter

- ◆ collations saines du matin et de l'après-midi ;
- ◆ le repas de midi et les boissons ;
- ◆ le titre de transport ;
- ◆ la médication prescrite par le médecin ;
- ◆ les affaires de sport ou les affaires de piscine en cas d'activité sportive ;
- ◆ un petit agenda qui reprend les informations pratiques.
- ◆ Tout autre objet apporté par la personne devra être soumis à l'accord du service.

Le SAPHAM décline toute responsabilité en cas d'objets volés, perdus ou abîmés.

Modalités d'absence

La personne ou son représentant s'engage à :

- ◆ prévenir le plus rapidement possible en cas d'absence
- ◆ prévenir des dates de vacances prévues
- ◆ fournir un certificat médical en cas de maladie, d'hospitalisation, etc.

Toute absence prévenue moins de 24h à l'avance et non couverte par un certificat médical sera facturée au tarif habituel.

Engagement de la personne ou de son représentant

La personne s'engage à :

- ◆ régler les facturations mensuelles ;
- ◆ respecter les horaires et l'organisation des activités ainsi qu'une grande régularité dans les présences ;
- ◆ participer à la réunion organisée par le SAPHAM pour faire le point sur son accueil.

Nous recommandons vivement la souscription à une assurance en Responsabilité Civile familiale et à une assurance individuelle.

Motifs pouvant entraîner une rupture du contrat d'accueil :

Le SAPHAM se réserve le droit de résilier la convention :

- ◆ suite à un absentéisme trop important ;
- ◆ en cas de non-respect répété des règles de vie ;
- ◆ en cas de comportements répétés mettant à mal le bon déroulement des activités, la sécurité et l'intégrité des autres ou de tout autre motif grave ;

